

Anne est commerçante depuis 5 ans

Parce que tout ne se passe pas toujours comme prévu

Après un accident

Anne doit se faire hospitaliser

Grâce à sa complémentaire santé Generali

Elle bénéficie de la prise en charge hospitalière

En moins de 24 heures sans avance de frais

Avec le forfait médecines douces

Anne profite de 3 séances de médecines douces

Elle peut faire appel à une aide ménagère

Optez pour la complémentaire santé Generali Santé Pro

Les cotisations sont déductibles de votre bénéfice imposable¹

Generali s'occupe de vos démarches de résiliation auprès de votre ancien assureur

Demandez un devis

Assurer vos vies - votre santé - vos projets - vos vies

¹ Information non-contractuelle à caractère publicitaire.

Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat ou de certaines garanties demeure soumise aux règles d'acceptation des risques de l'assureur.

Generali Vie,

Société Anonyme au capital de 341 059 488 euros, 602 062 481 RCS Paris, entreprise régie par le Code des Assurances. N° d'identification unique ADEME FR232327_03PBRV. Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris. Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.